



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

concours externes

Question écrite n° 39191

Texte de la question

M. Roland Blum attire l'attention de M. le ministre de la fonction publique et de la réforme de l'État sur les modalités d'organisation des épreuves d'admissibilité des concours de l'Ecole nationale d'administration (ENA) et d'administrateur territorial. Ces deux concours de la fonction publique, de catégorie A, comportent cinq épreuves d'admissibilité qui se déroulent, chaque année, sur une semaine en septembre et en octobre. Or, aucun centre d'examen n'est mis en place dans la région Provence - Alpes - Côte d'Azur (PACA) et ce malgré la présence d'un grand potentiel de candidats notamment en raison de l'organisation de préparations aux concours administratifs par les centres universitaires d'Aix-en-Provence, d'Avignon, de Marseille et de Nice. Pour le concours de l'ENA, le centre d'examen le plus proche pour les candidats originaires de la région PACA se situe à Grenoble. Pour le concours d'administrateur territorial, il n'y a qu'un centre d'examen unique à Paris. Dans les deux cas, pour pouvoir passer les épreuves d'admissibilité de ces concours, les candidats doivent se déplacer et se loger à leur frais et ce pendant une semaine. De ce fait, en raison de l'investissement financier conséquent nécessité, nombre de candidats renonce à présenter ces concours. De surcroît, pour une grande majorité des concours de catégorie A de la fonction publique d'État, territoriale et hospitalière, des centres d'examen déconcentrés sont ouverts en région afin de faciliter la participation des candidats originaires de PACA et des autres régions Il lui demande donc de bien vouloir lui indiquer dans quelle mesure il serait possible, dès la prochaine session 2004 de ces concours, d'ouvrir un centre d'examen dans la région PACA.

Données clés

Auteur : [M. Roland Blum](#)

Circonscription : Bouches-du-Rhône (1^{re} circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 39191

Rubrique : Fonction publique de l'état

Ministère interrogé : fonction publique

Ministère attributaire : budget, comptes publics et fonction publique

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 11 mai 2004, page 3411